

CONDITIONS DE PROMOTION 2026-2027

ECOLE DE MATURITE (EM)		
1^{re} et 2^e années - autant de fois 4 points qu'il y a de notes - groupe : français + $(L2+L3)/2$ + maths + OS - nombre de notes inférieures à 4	1M : 44 points 2M : 48 points 16 points 4 notes max.	
3^e année - autant de fois 4 points qu'il y a de notes (après déduction de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes) - nombre de notes inférieures à 4 - autant de fois 3.5 qu'il y a d'épreuves d'examens	56 points 4 notes max. 38,5 points	3 notes reprises de 2 ^e année (chimie, physique, option artistique)

PASSAGE 1EM / 2EM (1ER SEMESTRE) - 2ECG

10.5 points = français + $(L2+L3)/2$ + maths

ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)		
1^{re} et 2^e années - autant de fois 4 points qu'il y a de notes - points négatifs - nombre de notes inférieures à 4	1C : 36 points 2C : 44 points 2 points 3 notes max.	
3^e année - autant de fois 4 points qu'il y a de notes - points négatifs - nombre de notes inférieures à 4 - autant de fois 3.5 qu'il y a d'épreuves d'examens	3CPe : 44 points 3CSa : 48 points 2 points 3 notes max. 38,5 points	

PASSAGE 1ECG / 1E - 1EM 1°

Accès aux cours préparatoires du 2e semestre

- statut d'élève régulier
- bulletin suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques

2° Conditions finales

- bulletin annuel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques
- au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques

PASSAGE 3C / 2M

L'élève qui obtient le certificat de culture générale peut poursuivre ses études comme élève régulier de 2e année de l'EM pour autant qu'il obtienne

- au moins un total de 12 points dans le groupe constitué des notes du certificat d'Ecole de culture générale de français, de la moyenne arrondie de la langue 2 et langue 3 et des mathématiques ;
- au moins 4 à un examen portant sur l'OS choisie.

Le programme d'examen de l'OS choisie correspond au niveau requis en fin de 1re année de l'EM.

L'examen a lieu lors de la session d'août.

L'épreuve de l'OS est orale et a une durée de 40 minutes ou deux fois 20 minutes lorsqu'il y a deux disciplines.

EXAMENS ECOLE DE CULTURE GENERALE ET ECOLE DE MATURITE

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire ; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

MATURITE SPECIALISEE ORIENTATION PEDAGOGIE (MSOP)

Accès aux examens

- évaluation finale du TMSP

note min. : 4

Réussite

- somme des notes (sans les résultats d'anglais, de culture antique, et d'éthique et cultures religieuses)

24 points

TMSP, allemand, français, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines

- points négatifs
- nombre de notes inférieures à 4

1 point

2 notes max.

Accès à la session de rattrapage

- points négatifs
- nombre de notes inférieures à 4

2 points

3 notes max.